

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vestes réfléchissantes : toutes aussi sûres ?

Bruxelles, le 11 mars 2013 – Le SPF Economie a contrôlé les vestes de sécurité réfléchissantes proposées aux consommateurs et aux professionnels sur le marché belge. Les résultats globaux de cette campagne de contrôle sont décevants. Le SPF Economie lutte contre les vestes réfléchissantes dangereuses, mais incite également à vérifier quelques éléments lors de l'achat et de l'utilisation des vestes réfléchissantes.

Les vestes de sécurité réfléchissantes (aussi appelées vestes fluorescentes ou gilets réfléchissants) permettent d'améliorer la visibilité des usagers vulnérables sur la route et d'éviter des accidents. Les cyclistes, les motocyclistes, les coureurs, les enfants, les membres de mouvements de jeunesse, les conducteurs automobiles,... tous ont déjà porté au moins une fois un gilet réfléchissant. Depuis 2009, celui-ci fait aussi partie de l'équipement obligatoire de chaque voiture, au même titre que le triangle de danger, la trousse de secours et l'extincteur. Les professionnels portent également des vestes fluorescentes sur les chantiers, sur la route, lors de travaux routiers ou d'entretien des routes, dans les ports et les aéroports et dans les usines.

Résultats du contrôle

Une étude menée par les services de contrôle du SPF Economie a révélé que toutes les vestes fluorescentes sur le marché belge ne répondaient pas aux critères légaux.

Pendant la période automne-hiver 2010-2011, le SPF Economie a contrôlé 56 vestes de sécurité différentes. La campagne de contrôle a touché des magasins très divers : stations-service, magasins de bricolage, grands magasins, etc. Une attention toute particulière a été portée aux magasins proposant des gilets réfléchissants personnalisés, comme les printshops et autres entreprises qui vendent du matériel (promotionnel) personnalisé (sur internet). La liste complète est disponible dans le rapport de notre campagne, consultable sur notre site internet :

http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/general/37-campagne_rap_final_gilets_securite_2011.jsp

D'une part, le SPF Economie a vérifié si les vestes étaient conformes du point de vue administratif (étiquetage, marquage CE, mode d'emploi, documents et certificats exigés,...). D'autre part, les aspects de sécurité techniques (caractéristiques du matériel fluorescent et réfléchissant) ont été contrôlés par un laboratoire externe indépendant.

Les résultats de cette campagne de contrôle ont montré que seules 4 des 56 vestes de sécurité étudiées lors de cette campagne sont conformes au niveau administratif et technique. 24 gilets réfléchissants contrôlés (soit 43 %), ont été retirés du marché à cause de (graves) lacunes techniques. Dans 5 cas, le producteur a rappelé ses produits. En outre, 26 vestes de sécurité (46 %) comportaient un risque moyennement élevé, les stocks ont été retirés de la vente tant que les modifications nécessaires n'avaient pas été apportées.

Lors d'un contrôle sur le marché, réalisé un an plus tard, nous avons constaté que toutes les firmes avaient mis en œuvre les mesures que nous avons imposées.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le rapport intégral de l'étude est disponible sur notre site internet :

http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/general/37-campagne_rap_final_gilets_securite_2011.jsp

A quoi faut-il faire attention lors de l'achat et de l'utilisation d'une veste de sécurité ?

- La veste de sécurité doit porter le marquage CE ;
- La veste de sécurité doit être équipée d'un mode d'emploi comportant notamment les indications suivantes :
 - o le nom et l'adresse du fabricant ;
 - o le nom et l'adresse de l'organisme de contrôle ;
 - o toutes les informations utiles relatives à la conservation et à l'entretien du produit ;
- La mention de la norme EN 1150 ou EN 471 sur l'étiquette indique que la veste de sécurité répond aux exigences de sécurité ;
- Les couleurs les plus visibles sont : jaune fluo, vert fluo, orange fluo, rouge fluo et rose fluo ;
- La surface du matériel réfléchissant (bande grise sur la veste) doit être suffisamment grande ;
- Une trop grande ouverture sur le côté diminue la visibilité latérale ;
- Il ne faut pas oublier que le port d'un sac ou d'un sac à dos réduit la visibilité de l'utilisateur de la route ;
- Il faut veiller à toujours respecter correctement les consignes de lavage pour conserver au maximum la même qualité et performance.

Le SPF Economie présentera au secteur les résultats de l'enquête lors du salon « [Secura 2013](#) » qui aura lieu les 20, 21 et 22 mars 2013 à Brussels Expo :

Pour de plus amples informations :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Chantal De Pauw – Porte-parole

Adresse : City Atrium, Rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles

Tél. : 02 277 76 64 / **GSM :** 0476 45 75 95

E-mail : chantal.depauw@economie.fgov.be

<http://economie.fgov.be/>